

No. d'homologation LPA / ACIA : S.O.

Fiche signalétique

Code(s) de produit : 4981301, 4942461

Section I – Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit

Terreau pour jardin Pro-Mix

Nom du fabricant

Premier Tech Home & Garden Inc.

Numéro de téléphone d'urgence :

1-800-268-2806, option 1

Adresse

1900 Minnesota Court, Unit 125

Numéro de téléphone pour renseignements :

1-800-268-2806

Mississauga, ON, L5N 3C9

Préparé par :

Service technique

Section II – Identification des dangers

Voie(s) de pénétration	Inhalation	Peau	Ingestion	Yeux
:	Possible	Blessures ouvertes	S.O.	Possible

Cancérogénicité :

Une exposition à long terme (10-15 ans) à la poussière de quartz concentrée présente dans des ingrédients de mélanges de croissance comme la perlite, le gypse et le sable peut représenter un risque important de cancer du poumon (silicose). Toutefois, une telle exposition est improbable dans des conditions d'utilisation normales.

Signes et symptômes d'une exposition :

L'inhalation pendant de longues périodes de grandes quantités de poussière nuisible peut surcharger le mécanisme de clairance pulmonaire, irriter la membrane muqueuse et rendre les poumons plus vulnérables aux maladies respiratoires.

Section III – Composition, renseignements et ingrédients

Ingrédients	# CAS	% Poids
-------------	-------	---------

A. Dangereux – Poussière nuisible

Perlite	93763-70-3	5 - 11
---------	------------	--------

Commentaires : La perlite peut contenir moins de 1 % de quartz (# CAS 14808-60-7)

B. Non dangereux

Tourbe	---	58 - 62
--------	-----	---------

Humus de tourbe	---	20 - 30
-----------------	-----	---------

Limites d'exposition à la poussière de tourbe

OSHA PEL		ACGIH TLV	
Poussière respirable	5 mg/m ³	Particules respirables	3 mg/m ³
Poussière totale	15 mg/m ³	Particules inhalables	10 mg/m ³

Section IV – Mesures en cas d'urgence et premiers soins

Inhalation : Si inhalé, donner de l'air frais.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux avec de l'eau.

Contact avec la peau : Garder les blessures ouvertes couvertes et propres tel que recommandé par les bons programmes d'hygiène.

Section V – Mesures en cas d'incendie

Point d'éclair (méthode utilisée) : S.O.

Limites d'inflammabilité : S.O.

LIE : ---

LSE : ---

Matériel d'extinction : eau

Risque d'incendie ou d'explosion inhabituel : aucun

Procédures spéciales :

Aucunes. Mise en garde : Le feu pourrait continuer à brûler à l'intérieur du sac ou d'un amas de produit une fois le feu de surface éteint. Vérifier soigneusement l'intérieur du sac ou défaire l'amas de produit afin de s'assurer que le feu est bien éteint.

Section VI – Mesures en cas de rejet accidentel

Procédure à suivre en cas de fuite ou de déversement : Utiliser une méthode de nettoyage qui ne produira pas de nuage de poussière. Éviter de respirer la poussière. S'assurer que la ventilation est adéquate et/ou utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA pour la poussière nuisible de ce type.

Section VII – Manipulation et entreposage

Manipulation : Éviter de produire une quantité excessive de poussière lors de la manipulation. Éviter de respirer la poussière. S'assurer que la ventilation est adéquate et/ou utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA pour la poussière nuisible de ce type.

Entreposage : Aucunes exigences particulières.

Section VIII – Contrôle d'exposition et protection individuelle

Protection respiratoire (*spécifier le type*) :

Si de la poussière est produite, utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA pour la poussière nuisible de ce type.

Ventilation :

Un système d'aspiration localisé est recommandé si une quantité excessive de poussière est produite.

Gants de protection :

Non requis normalement mais recommandés dans le cas de blessures ouvertes non adéquatement protégées.

Protection des yeux :

Des lunettes de protection devraient être portées lorsque les niveaux de poussière sont assez élevés pour causer une irritation.

Vêtements et équipements de protection :

Vêtements de travail normaux.

Pratiques de travail/hygiéniques :

Appareil respiratoire approuvé par le NIOSH ou la MSHA, protection des yeux et ventilation lorsqu'une quantité excessive de poussière est produite. Les blessures ouvertes doivent être gardées propres et être protégées de façon adéquate.

Section IX – Propriétés physiques et chimiques

État physique :	Solide (granulaire)	pH	ND
Point d'ébullition	S.O.	Gravité spécifique (H₂O = 1)	1.5
Pression de vapeur (mm Hg)	S.O.	Point de fusion	S.O.
Densité de vapeur (AIR = 1)	S.O.	Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	S.O.
Solubilité dans l'eau	S.O.		
Apparence et odeur	Brun à noir, odeur de terre.		

Terreau pour jardin Pro-Mix

Section X – Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable **Conditions à éviter :** aucunes connues

Incompatibilité (matières à éviter) : aucunes connues

Décomposition ou sous-produits dangereux : aucuns

Polymérisation dangereuse : ne se produira pas

Section XI – Renseignements toxicologiques

Toxicité aigüe

Effets sur les yeux : Le contact avec les yeux peut causer une irritation

Effets sur la peau : Peut causer une irritation de la peau chez les gens sensibles

Toxicité chronique

Effets cancérogènes :	NTP	CIRC	OSHA
	aucuns	aucuns	aucuns

Ingestion : Aucuns dommages à la santé connus ou prévus dans des conditions d'utilisation normales

Inhalation : Aucuns dommages à la santé connus ou prévus dans des conditions d'utilisation normales

Section XII – Renseignements écologiques

Effets écotoxiques : aucuns connus.

Persistance et dégradabilité : intrinsèquement biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation : S.O.

Mobilité : Le produit est insoluble et coule dans l'eau.

Toxicité aquatique : Peut être bénéfique pour les végétaux.

Section XIII – Renseignements sur l'élimination

Élimination : Les déchets de ce produit ne sont pas considérés comme dangereux. Éliminer selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

Classification déchets dangereux : S.O.

Section XIV – Renseignements sur le transport

Classification TMD : Non réglementé

Classification DOT : Transport terrestre/aérien – ALENA : Non réglementé

Transport maritime/aérien – International : Non réglementé

Section XV – Renseignements règlementaires

SIMDUT : S.O.

Autres règlements : LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) : Tous les ingrédients contenus dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances et peuvent être utilisés en vertu des dispositions de la LCPE.

Section XVI – Autres renseignements

Date d'émission originale : 1^{er} septembre 2018 **Date de révision :**

Renseignements supplémentaires : Les renseignements ci-dessus sont exacts et fiables au meilleur de notre connaissance, en date du présent document. Toutefois, ces renseignements ne doivent pas être interprétés comme représentant une garantie quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Aucune garantie de quelque nature que ce soit n'est donnée ou sous-entendue et PREMIER TECH HOME & GARDEN ne sera responsable d'aucun dommage, perte, blessure ou dommage indirect pouvant découler de l'utilisation ou de la confiance accordée à l'un ou l'autre des renseignements contenus dans le présent document. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches quant à la pertinence des renseignements pour utilisation spécifique. Pour de plus amples détails : www.premiertechhomeandgarden.com.